



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

**Faits saillants**  
**Séance ordinaire du comité exécutif**  
**2016-09-28**

**Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :**

**Plan triennal – 171, rue Mary, Lachute**

**2015-2016**

**EC-160928-CA-0003**

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-141201-TS-0019 autorisant la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2016-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-141201-TS-0020, autorisant la partie relative au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles comprise dans la politique n° 2016-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE les parties relatives aux actes d'établissement et au plan triennal pour l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute, ont été omises lors de l'adoption de ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter Maclaurin que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la modification des résolutions n°s EC-141201-TS-0019 et EC-141201-TS-0020 en y ajoutant, respectivement, la partie relative aux actes d'établissement et la partie relative au plan triennal pour l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute.

**Adopté à l'unanimité**

**2016-2017**

**EC-160928-CA-0004**

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151216-TS-0034 autorisant la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2016-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151216-TS-0035, autorisant la partie relative au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles comprise dans la politique n° 2016-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE les parties relatives aux actes d'établissement et au plan triennal pour l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute, ont été omises lors de l'adoption de ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter Maclaurin, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la modification des résolutions n<sup>os</sup> EC-151216-TS-0034 et EC-151216-TS-0035 en y ajoutant, respectivement, la partie relative aux actes d'établissement et la partie relative au plan triennal pour l'immeuble situé au 171, rue Mary, à Lachute.

**Adopté à l'unanimité**

**Bon d'achat ouvert – mazout et diesel – année scolaire 2016-2017**

**EC-160928-MR-0005**

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n<sup>o</sup> EC-140120-MR-0046 approuvant un bon d'achat ouvert avec Paul Grand'Maison inc. pour l'achat de mazout et de diesel pour les écoles primaires Grenville, Morin Heights et Rawdon, l'école Sainte-Agathe Academy, l'école secondaire Lake of Two Mountains, l'école de 1<sup>er</sup> cycle Laval Junior Academy, l'école de 2<sup>e</sup> cycle Laval Senior Academy, et les écoles secondaires Laval Liberty, Mother Teresa et Rosemère, le Centre des sciences et de la nature d'Arundel et les centres administratifs;

ATTENDU QUE le contrat pour le bon d'achat ouvert comprenait une clause de renouvellement pour une période d'un an;

ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite tirer profit de la clause de renouvellement d'un an pour l'année scolaire 2016-2017 conformément aux conditions de l'appel d'offres original;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des Ressources matérielles, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le renouvellement d'un an du contrat, conformément aux conditions de l'appel d'offres original, avec **Paul Grand'Maison inc.**, pour l'achat de mazout et de diesel pour les écoles primaires Grenville et Rawdon, l'école Sainte-Agathe Academy, l'école secondaire Lake of Two Mountains, l'école de 1<sup>er</sup> cycle Laval Junior Academy, l'école de 2<sup>e</sup> cycle Laval Senior Academy, l'école secondaire Rosemère, le Centre des sciences et de la nature d'Arundel et les centres administratifs;

ET QUE le coût global du mazout et du diesel pour l'année scolaire 2016-2017 n'excède pas 110 000,00 \$, toutes taxes comprises.

**Adopté à l'unanimité**

**Engagement d'un entrepreneur – réfection de la toiture du gymnase – école primaire Hillcrest Academy**

**EC-160928-MR-0006**

ATTENDU QUE le toit du gymnase de l'école primaire Hillcrest Academy doit être remplacé;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public pour la réfection du toit du gymnase de l'école primaire Hillcrest Academy a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 21 septembre 2016;

ATTENDU QUE l'architecte a étudié les soumissions reçues pour vérifier leur conformité aux documents d'appel d'offres public.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat de remplacement de la toiture de l'école primaire Hillcrest Academy à **Les Couvertures St-Léonard inc.**, au coût total de 139 100,00 \$ avant les taxes (159 930,23 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

**Rectificatifs de commande – projet d'agrandissement – école primaire Twin Oaks**

**EC-160928-MR-0007**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-150225-MR-0125, octroyant le contrat pour le projet d'agrandissement de l'école primaire Twin Oaks à Candev Construction inc., au coût total de 6 953 000,00 \$, avant les taxes (7 994 211,75 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150629-MR-0056, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 11 665,28 \$, avant les taxes (13 412,15 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 6 964 665,28 \$, avant les taxes (8 007 623,90 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150923-MR-0004, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 126 030,70 \$, avant les taxes (144 903,80 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 090 695,98 \$, avant les taxes (8 152 527,70 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151104-MR-0019, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 2 889,93 \$, avant les taxes (3 322,70 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 093 585,81 \$, avant les taxes (8 155 850,28 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151125-MR-0032, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 17 460,92 \$, avant les taxes (20 075,70 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 111 046,73 \$, avant les taxes (8 175 925,98 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-151216-MR-0036, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 1 099,56 \$, avant les taxes (1 264,22 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 112 146,29 \$, avant les taxes (8 177 190,19 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-160224-MR-0043, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 7 833,50 \$, avant les taxes (9 006,57 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 119 979,79 \$, avant les taxes (8 186 196,76 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-160427-MR-0050, approuvant les rectificatifs de commande totalisant 68 188,33 \$, avant les taxes (78 399,54 \$, toutes taxes comprises), augmentant le coût total du projet à 7 188 168,12 \$, avant les taxes (8 264 596,30 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution du projet de rénovation, d'autres rectificatifs de commande ont été apportés pour régler certains problèmes, portant le coût total à 4 903,62 \$, avant les taxes (5 637,94 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 4 903,62 \$, avant les taxes (5 637,94 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit augmenté à 7 193 071,74 \$, avant les taxes (8 270 234,24 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

### **École orale de Montréal pour les sourds**

#### **Élèves intégrés**

**EC-160928-ED-0008**

ATTENDU QUE l'École orale de Montréal pour les sourds facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier les services fournis à certains élèves de la commission scolaire;

ATTENDU QUE la facture pour les services aux élèves intégrés pour l'année scolaire 2016-2017 s'élève à 106 577,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur par intérim des Services complémentaires, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 106 577,00 \$ reçue de l'**École orale de Montréal pour les sourds** pour les services éducatifs qui seront fournis aux **élèves intégrés** de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2016-2017.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Élèves non intégrés**

**EC-160928-ED-0009**

ATTENDU QUE l'École orale de Montréal pour les sourds facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier les services fournis à certains élèves de la commission scolaire;

ATTENDU QUE la facture pour les services aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2016-2017 s'élève à 135 382,00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur par intérim des Services complémentaires, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 135 382,00 \$ reçue de l'**École orale de Montréal pour les sourds** pour les services éducatifs qui seront fournis aux **élèves non intégrés** de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2016-2017.

**Adopté à l'unanimité**

## Contrat de service – services juridiques 2016-2017

EC-160928-CA-0010

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (la commission scolaire) retient les services d'un cabinet d'avocats pour assurer sa défense dans diverses causes exigeant de tels services;

ATTENDU QUE, afin de réduire et de contrôler les coûts des services juridiques, la commission scolaire souhaite conclure un contrat de service avec un cabinet d'avocats pouvant fournir les services juridiques exigés;

ATTENDU QUE la commission scolaire a négocié une entente avec un cabinet d'avocats pour l'année scolaire 2016-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le contrat de service avec le cabinet d'avocats **Morency, Société d'avocats**, pour l'année scolaire 2016-2017 pour l'exécution de services juridiques, comme stipulé dans le contrat de service, au coût total de 78 000,00 \$, avant les taxes (89 680,50 \$, toutes taxes comprises);

QUE ces services entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et prennent fin le 30 juin 2017;

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

## Fusion d'entreprises de transport scolaire

EC-160928-TS-0011

ATTENDU QUE deux entreprises de transport scolaire sous contrat avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont fait l'objet d'une fusion pour devenir une seule entreprise à compter du 21 juillet 2016;

ATTENDU QUE les entreprises ayant fait l'objet d'une fusion portent respectivement le nom de Jean-Jacques Campeau inc. et d'Autobus Lloyd inc.;

ATTENDU QUE le nom choisi pour la nouvelle entreprise sera Autobus Campeau inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que, sur recommandation de la direction, le comité exécutif soit avisé que les deux entreprises de transport scolaire portant le nom de Jean-Jacques Campeau inc. et d'Autobus Lloyd inc. sont maintenant reconnues sous le nom d'Autobus Campeau inc., en vigueur depuis le 21 juillet 2016;

ET QUE les conditions et modalités des contrats préexistants avec les deux entreprises ayant fait l'objet d'une fusion continuent d'être respectées.

**Adopté à l'unanimité**

**Besoins additionnels en matière de transport pour l'année scolaire 2016-2017**

**EC-160928-TS-0012**

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-120619-TS-0082 visant à renouveler des contrats avec divers transporteurs pour une période de cinq ans commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et se terminant le 30 juin 2017;

ATTENDU QU'un minibus est requis pour alléger le circuit d'autobus surchargé de l'école primaire John F. Kennedy et pour prolonger l'un des circuits d'autobus de l'école primaire Jules Verne;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation de la direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout du véhicule suivant au contrat avec Transport S & L inc. pour la période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et se terminant le 30 juin 2017;

<b>N° de véhicule</b>	<b>Capacité (passagers)</b>	<b>Coût 2016-2017</b>
<b>15</b>	<b>30</b>	<b>54 120,63 \$</b>

ET QUE la résolution n° EC-120619-TS-0082 et le contrat soient modifiés pour inclure ce nouveau véhicule.

**Adopté à l'unanimité**